

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 4 avril 2017, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Mathieu Bibeau
 Brigitte Poulin
 Michel Moreau
 Claude Lachance
 Carole Desharnais
Absente : Suzie Villeneuve

Assistance : 9

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2017.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de février 2017.
4. Dépenses supplémentaires camion incendie.
5. Règlement final 2017-318 modifiant le règlement 2005-239 concernant le traitement des élus.
6. Dépôt du rapport financier de l'année 2016.
7. Rémunération du personnel électoral.
8. Octroi de contrat pour la déphosphatation.
9. Octroi de contrats du parcours actif aînés (PNHA).
10. Demande au PAARRM.
11. Octroi du contrat de balayage de rues.

12. Nomination de la directrice générale par intérim.

13. Subvention PIQM-MADA.

14. Dosquet tout horizon.

15. T-shirt pour le terrain de jeux.

16. Divers :

- 1) Entreprenre ICI Lotbinière.
- 2) Service incendie.
- 3) Popote roulante.
- 4) Gaz de schiste.
- 5) Bibliothèque.
- 6) Atelier d'équarrissage.

17. Période de questions.

18. Fermeture de la séance.

17-04-8265

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

17-04-8266

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2017.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 Mars 2017 tel que présenté.

Adoptée

17-04-8267

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES

DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2017.

Les journaux des déboursés numéro 632 au montant de 3 874.66\$, le numéro 633 au montant de 27 640.65\$, le numéro 634 au montant de 1 040.49\$, le numéro 635 au montant de 16 038.42\$ et le journal des salaires au montant de 14 173.83\$ pour le mois de FÉVRIER 2017 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 32 142.91\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 28 février 2017 soit et est déposé.

Adoptée

17-04-8268

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CAMION INCENDIE.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé par la résolution 16-11-8185 la réparation de l'arbre de la pompe auprès de Camions Carl Thibault inc. au montant estimé de 7 300,00\$, payable à même le budget d'immobilisations 2016;

CONSIDÉRANT QU'en entamant ces dits travaux, les mécaniciens nous ont fait mention d'un bris supplémentaire soit la tête de succion et la pompe;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation, le conseil a autorisé par la résolution 17-02-8232, la réparation estimée entre 10 000,00\$ et 12 000,00\$ et payable à même l'excédent de fonctionnement dédié au service incendie;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces réparations, à une demande de vérification de l'huile de la boîte d'engrenage et à la remise en place de cette dernière, un nouveau bris est survenu soit la boîte d'engrenage;

CONSIDÉRANT QUE Camions Carl Thibault inc. nous ont alors acheminé un estimé pour le remplacement de cette boîte et la finalisation de diverses réparations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à une demande d'entente entre les parties conséquemment du fait que ces dites réparations sont rattachées à la boîte d'engrenage qui n'était pas endommagée à son arrivée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu entente avec Carl Thibault pour la diminution des coûts prévus;

CONSIDÉRANT QU'une dépense de 725.00\$ s'avère nécessaire pour la valve MIV qui était non prévue à l'entente;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'AUTORISER une dépense de 17044,00\$ payable à même l'excédent de fonctionnement réservé à l'incendie et 2931.00\$ dans le budget courant d'entretien des véhicules incendie 2017 afin de payer le remplacement de la boîte d'engrenage et les divers travaux qui étaient à finaliser, le tout étant des sommes avant taxes.

Adoptée

17-04-8269

RÈGLEMENT FINAL 2017-318 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2005-239 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Monsieur Mathieu Bibeau à la séance du 7 février 2017;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du 7 mars 2017;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché le 13 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, **APPUYÉE** par Madame Brigitte Poulin **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le règlement 2017-318 modifiant le règlement 2005-239 concernant le traitement des élus soit adopté et que le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement 2005-239 est modifié par l'insertion, après l'article 6, du suivant :

«Article 6.1 : Rémunération additionnelle

Tout membre du conseil municipal qui occupe le poste de président, vice-président ou de membre d'un comité de travail créé par le conseil municipal, dûment désigné par résolution, a droit à une rémunération et à une allocation additionnelle établies comme suit :

Lorsque le maire ou un conseiller occupe le poste de président, vice-président ou membre d'un comité de travail, il a droit pour chaque présence complète à toute séance de ce comité à un montant de 20.00\$ à titre de rémunération et une somme de 10.00\$ à titre d'allocation de dépenses par réunion à laquelle il assiste;

Le montant pourra être indexé annuellement et sera alors décrit au règlement d'adoption du budget;

Même si deux réunions de comités de travail sont prévues le même soir, une seule rémunération additionnelle s'appliquera;

Les rencontres seront rémunérées jusqu'à concurrence du budget annuel adopté par règlement en décembre de chaque année;

Les comités de travail qui seront rémunérés seront définis lors du budget annuel également;

Les rémunérations additionnelles seront payables en même temps que le versement de la rémunération de base soit une fois aux deux mois selon les deux derniers mois de rencontre, à condition que la directrice générale ait reçu le coupon de participation.

ARTICLE 2

Le règlement 2005-239 est modifié par l'abrogation de l'article 7 :

Article 7 : La rémunération annuelle est indexée à la hausse pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada pour l'exercice précédent.

La rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil sont versées par la municipalité selon les modalités que le conseil fixe par résolution.

L'article 7.1 est quant à lui conservé et appliqué.

ARTICLE 3

Le présent projet de règlement entrera en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 et ce conformément à la Loi (article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux).

Adopté à Dosquet ce 7^e jour du mois de mars deux mille dix-sept.

Directrice générale

Maire

17-04-8270

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET AFFECTATION DE SURPLUS DE L'ANNÉE 2016.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le rapport financier et les recommandations de la firme comptable pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 soient et sont déposés;

QU'au surplus accumulé affecté créé en 2015 pour le fonctionnement des égouts, afin de cumuler annuellement, l'excédent entre les revenus de taxe de fonctionnement d'égouts et le coût réel des dépenses annuelles soit ajouté un montant de 6 218.00\$ pour l'année 2016.

Adoptée

17-04-8271

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL.

ATTENDU QU'en 2016, avait lieu une élection partielle, et qu'en 2017 aura lieu une élection générale;

ATTENDU QUE nous nous référons à la rémunération obtenue par le personnel en 2016, en procédant à une augmentation de 2% annuellement;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE définir la rémunération du personnel électoral pour les élections générales de 2017 comme suit :

Rémunération du président d'élection :

Lorsqu'il n'y a que confection de la liste électorale	
863 électeurs et moins :	279.68\$
Lorsqu'il y a confection et révision de la liste électorale	
865 électeurs et mois :	466.12\$
Pour le jour du scrutin :	466.12\$
Pour le jour du vote par anticipation :	311.17\$

Le paiement de la présente rémunération sera payable au fur et à mesure que chacune des étapes sera réalisée.

Rémunération du secrétaire d'élection:

Secrétaire d'élection : les $\frac{3}{4}$ de la rémunération totale du président d'élection.

Le paiement de la présente rémunération sera payable au fur et à mesure que chacune des étapes sera réalisée.

Rémunération du personnel affecté au scrutin :

Scrutateur et président de la table des vérificateurs de l'identité des électeurs

Pour le jour du scrutin :	141.00\$
Pour le jour du vote par anticipation :	117.16\$
Dépouillement du vote par anticipation :	46.41\$
Nouveau dépouillement :	35.27\$

Secrétaire du bureau de vote et membres de la table de vérification de l'identité des électeurs

Pour le jour du scrutin :	105.83\$
Pour le jour du vote par anticipation :	88.19\$
Dépouillement du vote par anticipation :	34.01\$

Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (Primo)

Pour le jour du scrutin :	123.46\$
Pour le jour du vote par anticipation :	103.31\$

Commission de révision

Membre réviseur	14.08\$/h
Secrétaire commission	12.98\$/h
Aide-enquêteur	11.60\$/h

Le salaire du personnel sera un montant fixe de 15.30\$ pour la présence à une séance de formation donnée par le greffier/ président d'élection.

Adoptée

17-04-8272

OCTROI DE CONTRAT POUR LA DÉPHOSPHATATION.

CONSIDÉRANT QU'à partir du 31 décembre 2017, la municipalité devra respecter des normes de 0,8 mg/litre du 15 mai au 14 novembre pour se conformer à la position du Ministère en terme d'exigences en phosphore pour notre station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entamé un processus d'installation d'un système de déphosphatation à ses étangs aérés, comprenant un plan d'action, une demande de certificat d'autorisation et une mise en place d'un équipement permettant de se conformer aux exigences;

CONSIDÉRANT QUE la firme Assisto offre ses service pour procéder à des demandes de soumissions conformément aux besoins identifiés au plan d'action et à la demande de certificat d'autorisation portant le numéro de référence 7311-12-01-28290-07 dossier 401563794, pour lesquels ils ont été mandatés;

CONSIDÉRANT la soumission suivante ;

Élément	Fournisseur	Prix avant taxes
Devis, soumissions et analyse des soumissions	Assisto	2100.00\$ (Estimé budgétaire car taux horaire)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'octroi de contrats pour les devis, appels d'offres et analyse de soumissions pour l'installation d'un système de déphosphatation à la compagnie Assisto au coût estimé de 2100.00\$ avant taxes sur la base d'un tarif horaire payable à même le budget d'immobilisations courant mais dont le remboursement sera fait via la Taxe d'accise 2014-2018.

Adoptée

17-04-8273

OCTROI DE CONTRATS DU PARCOURS ACTIF AÎNÉS.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu un financement de 23 461\$ provenant du Programme Nouveaux Horizons Aînés pour la création d'un parcours actif pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a ciblé les différents éléments qui composeront le parcours et a alors procédé à la demande de soumissions;

Élément	Fournisseur	Prix avant taxes
Station d'entraînement	Go-Élan	4 758.60\$ (trans.inclus)
Circuit Vitalia (Benchfit) Incluant panneaux du circuit	Tech-Sport	6 975.00\$
Entraîneur 2 sessions de 2 cours	Oxygène Santé Forme	10 : 3000.00\$ 12 : 3600.00\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'octroi de contrats pour la création du parcours actif aînés tel qu'il suit : la compagnie Go-élan pour l'achat d'une station d'entraînement soit la PS-Multi-station 2 pour un montant de 4758.60\$ plus taxes et la compagnie Tech-Sport pour un montant de 6 975.00\$ plus taxes pour l'achat de 3 panneaux Benchfit simples recto-verso, de 2 panneaux benchfit double recto-verso et Oxygène Santé Forme pour 2 sessions de 2 cours d'une durée de 12 séances chacun pour un montant de 3 600.00\$ plus taxes, le tout payable à même la subvention du Programme Nouveaux horizons aînés.

Adoptée

17-04-8274

PRÉVISIONS DE TRAVAUX 2017.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est désireuse d'appliquer au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, une demande sera déposée au bureau du député de Lotbinière-Frontenac;

CONSIDÉRANT QUE nous devons ainsi confirmer les travaux prévus;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE confirmer que la Municipalité de Dosquet prévoit exécuter le marquage de chaussées des rang 1 et rang 4 suite au traitement de surface qui ont été appliqués dans les dernières années pour une prévision de dépense de 6 000,00\$ et de nettoyage des fossés d'une partie non asphaltée du rang 1 pour un estimé de 1000,00\$.

La municipalité prévoit également la réalisation de certains éléments qui seront inscrits à l'année 1 du plan de développement local qui sera présenté à la municipalité en juin, soit la création d'une aire de jeux pour les enfants de 0 à 5 ans pour un estimé de 25 000,00\$, la poursuite du remplacement des lumières de rues pour la technologie DEL, la remise à niveau de plusieurs trous d'homme, la conformité aux exigences en rejet de phosphore et enfin à la mise en place d'un parcours actif pour aînés.

Adoptée

17-04-8275

OCTROI DU CONTRAT DE BALAYAGE DE RUES.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ; QUE la municipalité accorde le contrat de balayage de rues à Services Donald Charest inc. au montant de 1 325,00\$ plus taxes, payable à même le budget d'entretien du réseau routier local.

Adoptée

17-04-8276

NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale quitte en congé de maternité et sera remplacée par Madame Lucie Boucher;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de Dosquet nomme Madame Lucie Boucher, directrice générale par intérim et que cette dernière soit autorisée à signer tous documents pour et au nom de Jolyane Houle, directrice générale.

Adoptée

17-04-8277

SUBVENTION PIQM-MADA.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet est désireuse de construire une infrastructure permettant d'abriter un local dédié aux organismes aînés ne détenant pas d'espace de rassemblement actuellement et ainsi de pouvoir répondre aux besoins exprimés par la population aînée lors de la démarche d'élaboration de la Politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir parvenir à la réalisation de ce projet, la municipalité désire présenter une demande de subvention au programme PIQM-MADA;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser Madame Lucie Boucher, directrice générale par intérim, à présenter une demande de subvention au programme PIQM-MADA afin de permettre à la municipalité de Dosquet de se doter d'une infrastructure qui pourra accueillir un local dédié aux organismes aînés ne détenant pas d'espace de rassemblement actuellement et à signer tous les documents relatifs à la demande ET DE s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée

17-04-8278

MANDAT POUR L'ARCHITECTE : PROJET GYMNASÉ.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim est autorisée à présenter et déposer une demande de subvention au PIQM-MADA en lien avec le local dédié à la FADOQ et ses dépendances qui seront localisés dans le projet de gymnase;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de Dosquet mandate Louis Faille, architecte, afin de nous fournir des détails concernant les coûts rattachés au local dédié à la FADOQ ainsi que les salles de bain, espace de cuisine et monte-personne qui se rattache ou donne accès à ce local, le tout payable à même le budget d'immobilisations.

Adoptée

17-04-8276

DOSQUET TOUT HORIZON.

CONSIDÉRANT QUE la corporation de développement économique de Dosquet, soit Dosquet tout Horizon, doit revoir ses règlements généraux afin de respecter les lois et règlements en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de Dosquet mandate la firme de notaires Notarié inc. afin d'accompagner Dosquet tout horizon dans le processus de révision des statuts et règlements internes ainsi que la gestion des dépôts légaux et préparation des documents inhérents pour un estimé de 1800.00\$ plus taxes payables à même le budget d'immobilisations.

Adoptée

17-04-8277

T-SHIRT POUR LE TERRAIN DE JEUX.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a reçu deux soumissions pour l'achat des t-shirt du terrain de jeux, tel que représenté au tableau suivant;

Élément	Fournisseur	Prix
T-shirt impression couleur	Impression JKL	13.69\$ chacun avant taxes
	Impression Multi-images	14.00\$ taxes incluses (12.18\$)
T-shirt impression noir et blanc	Impression Multi-images	10.00\$ taxes incluses (8.70\$)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de Dosquet procède à l'achat de t-shirt pour le terrain de jeux auprès d'Impression Multi-images au montant de 10.00\$ du t-shirt, taxes incluses, avec impression en noir et blanc.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière : Programme PERLE : une demande a été faite afin de savoir si l'outil est consulté dans les 8 municipalités qui ont adhéré, 24 mai prochaine activité EIL municipalités 5 à 7
- 2) Service incendie : 2 sorties dont une en entraide et 3 pratiques
- 3) Popote roulante : Première livraison le 6 avril, la population est invitée à promouvoir le service
- 4) Gaz de schiste : Explications en lien avec les normes actuelles au niveau provincial et les normes proposées par le Comité de vigilance des hydrocarbures. Une résolution sera travaillée en session de travail des maires et une position devrait être prise localement à la séance de mai.
- 5) Bibliothèque : Bilan positif. Augmentation du nombre d'abonnés. Il Resterait à vérifier si une ouverture supplémentaire pourrait combler certains usagers.
- 6) Atelier d'équarrissage : La direction de la santé publique prépare actuellement un questionnaire. Une rencontre a eu lieu sur place avec M. Laurent Lessard, nouvellement ministre au MAPAQ. Nous attendons la suite des choses.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une citoyenne demande des explications quant au dossier du gaz de schiste. Les explications précédemment donnés sont réexpliqués.

17-04-8278

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h57.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale